

*Cur*

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT  
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'HAITI**

**DOCUMENT DE PROJET**

Code du projet: HAI/02/001

Titre du projet : Appui au processus de réforme de la justice en Haïti à travers la réforme du droit pénal

Date estimée de lancement: 15 avril 2002

Date estimée de clôture: 31 décembre 2002

Arrangement de gestion : Exécution directe (DEX)

Agence de coopération :  
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique  
Administration pénitentiaire

Site du projet : Port-au-Prince- HAITI

Domaine d'intervention stratégique: Sécurité humaine

Secteur du Gouvernement : Réforme de la justice.

**Contribution du PNUD**

Fond fiduciaire: US\$ 250,000

**TOTAL :** US\$ 250,000

**Description succincte:** Ce projet vise à promouvoir la réforme du droit pénal haïtien, en particulier les Codes d'Instruction Criminelle et Pénal et de la Législation connexe, pour les rendre conformes à la Constitution ainsi qu'aux Conventions internationales auxquelles fait partie Haïti. Les interventions se feront par un appui à la création d'une Commission technique de refonte de la législation pénale. L'implication des acteurs clé dans le processus de validation assurera l'approche participative. Ce projet s'inscrit en parfaite complémentarité avec les initiatives déjà en cours par le programme de transition Post-MICAH du PNUD sur la Consolidation de l'État de droit en Haïti.

---

	Nom et Titre	Date	Signature
Pour le Gouvernement:	 Paul Duret Ministre de la Planification et de la Coopération Externe	15 AVR. 2002	

Pour le PNUD

Diene Keita  
Représentant Résident a.i. 15 APR 2002



## Partie Ia. Analyse de la situation

### A. Programme de transition Post-MICAH

Le PNUD est impliqué depuis 1995 dans le domaine de la consolidation de l'Etat de droit, avec en particulier des interventions au niveau de la réforme pénitentiaire et de la professionnalisation de la Police National d'Haïti. Suite aux conclusions d'une étude sur l'état de la justice en Haïti (intitulée « Justices en Haïti »), véritable radioscopie posant clairement les principales problématiques du système judiciaire, le PNUD a mis en place, depuis le mois de septembre 2000, un projet d'assistance technique à la Justice haïtienne.

Anticipant la fin du mandat de la Mission internationale d'appui en Haïti (MICAH) et suite à la recommandation du Secrétaire Général des Nations Unies, dans son rapport du 9 novembre 2000 (A/55/648), recommandant de ne pas renouveler le mandat de la MICAH au-delà du 6 février 2001 et demandant au PNUD d'assurer la transition post-MICAH dans le domaine de la consolidation de l'Etat de droit, le PNUD a préparé, en coordination avec la MICAH, le Département des affaires politiques de l'ONU, et le groupe des Pays amis, un programme de transition post-MICAH pour la consolidation de l'Etat de droit dans une perspective de réduction des conflits et de promotion des droits humains.

Le 13 février 2001, par biais d'un communiqué, les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies ont par ailleurs « prié les agences de l'ONU, notamment le Programme de l'ONU pour le développement (PNUD), à travailler étroitement avec les autorités haïtiennes à la réorganisation des forces de l'ordre et du système judiciaire, et au renforcement des droits de l'homme. »

Le programme de transition Post-MICAH s'attache à apporter une assistance dans les domaines de la réforme de la justice, de l'accès à la justice, de la sécurité publique et de la promotion et protection des droits humains. Au sein de ce programme les différents projets du PNUD relatifs au secteur ont été intégrés. Ce programme comporte cinq objectifs principaux, à savoir :

- (i) renforcement des capacités nationales dans le secteur de la justice ;
- (ii) appui au processus participatif de réforme de la justice ;
- (iii) amélioration de l'accès à la justice ;
- (iv) consolidation du développement institutionnel des principales institutions garantes de la sécurité publique ;
- (v) renforcement des capacités nationales en matière d'observation et de promotion des droits de l'homme.

Il convient de noter que depuis le départ de la MICAH au mois de février 2001, et dans un contexte de crise électorale et politique ayant entraîné depuis l'année 2001 le retrait de la plupart des partenaires internationaux des secteurs de l'Etat de droit (justice et police notamment), le PNUD est resté et demeure la seule institution internationale fournissant une assistance technique non seulement au secteur de la justice, mais également à d'autres composantes de l'Etat de droit (réforme pénitentiaire, promotion des droits humains à travers un appui au renforcement de l'Office de la Protection du Citoyen ainsi qu'aux organisations de la Société civile dans le cadre de leur participation au processus de réforme de la justice).

### B. Réforme du droit pénal haïtien

L'idée de procéder à une réforme, voire une refonte des Codes haïtiens, notamment en matière pénale, n'est pas récente. Déjà en 1959, le gouvernement d'alors avait créé une Commission de

Refonte des Codes haïtiens<sup>1</sup>. Cette Commission, tout comme celle créée en 1977 à cette même fin<sup>2</sup>, n'aurait pas produit de travaux auxquels pourrait se référer le mouvement de réforme actuel.

Le réformateur de 1977 justifiait la création de la Commission par « *la nécessité de mise à jour de toute la législation codifiée et des textes de lois désuets, de procéder à leur adaptation ; et ce eu égard à l'évolution de la Communauté tout en demeurant dans le cadre de la Constitution en vigueur* ». Vingt cinq ans après, ce constat est toujours d'actualité. Cependant, la réforme dont il s'agissait alors s'inscrivait dans un cadre institutionnel très différent puisqu'il faisait fi du respect des droits individuels et citoyens ainsi que des valeurs démocratiques universellement consacrées.

La Constitution de 1987 a consacré les droits individuels et citoyens et aménagé les institutions de manière à assurer autant que possible l'indépendance de chacun des trois pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire). Cependant la modernité de la Loi fondamentale et sa prise en compte des valeurs démocratiques tranche quelque peu avec la désuétude, l'archaïsme et le caractère liberticide de certains textes de loi actuels voire des Codes. En effet, et pour ne citer que ceux-là, le Code d'Instruction Criminelle et le Code Pénal, tous deux issus du Code Napoléon, ont été adoptés en 1835, et n'ont subi, jusqu'à nos jours, aucune réforme d'envergure.

A cette contrainte constitutionnelle, s'ajoute le respect des engagements internationaux de l'Etat haïtien<sup>3</sup>, qu'il convient de refléter.

Il en résulte que la Constitution aussi bien que les Conventions internationales à caractère universel ou régional auxquelles est partie Haïti de même que le déphasage des textes actuels par rapport aux réalités sociales et culturelles invitent à une réforme des Codes et de la Législation haïtiens. De nombreuses études et expertises concluent également à la nécessité de réformer, en tout ou en partie, la législation pénale<sup>4</sup>.

Toutefois, la volonté affichée par les autorités haïtiennes de procéder à la réforme de leur législation se heurte à de sérieuses difficultés d'ordre technique et financier. Les compétences techniques locales susceptibles de mener à bien la réforme envisagée sont rares. Dans ces conditions, l'assistance technique et financière à la réalisation du projet de réforme des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal et de la Législation connexe s'avère indispensable.

Il y a donc nécessité de réformer ces textes et Codes pour d'une part les rendre conformes aux prescrits constitutionnels. Du reste le constituant ne s'y est pas trompé. Les dispositions de l'article 296 ainsi libellées « Tous les Codes de Lois ou Manuels de justice, toutes les Lois, tous les Décrets-Lois et tous les Décrets et Arrêtés actuellement en vigueur sont maintenus en tout ce qui n'est pas contraire à la présente Constitution » invitent explicitement à une réécriture voire une refonte des Codes et de la Législation existants.

<sup>1</sup> . V. Décret du 24 janvier 1959 instituant au Département de la Justice un Organisme Spécial et Permanent, dénommé « La Commission de refonte des Codes Haïtiens ».

<sup>2</sup> . V. Décret du 29 mars 1977 portant création et organisation de la Commission de refonte des Codes haïtiens, Le Moniteur No 31, 9 mai 1977.

<sup>3</sup> . Il s'agit essentiellement du Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques ratifié par l'Etat haïtien le 23 mars 1976 (Le Moniteur No 2, 7 janvier 1991) ; de la Convention Interaméricaine des droits de l'Homme ratifiée le 18 juillet 1978 (Le Moniteur No 77, 1<sup>er</sup> octobre 1979). En ce qui concerne ce dernier instrument, l'Etat haïtien a accepté la compétence de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (V. Arrêté du Président de la République in Le Moniteur No 55, 27 juillet 1998).

<sup>4</sup> . V. par ex. Commission Préparatoire à la Réforme du Droit et de la Justice, *Document de Politique Générale* ; ou encore, PNUD, *Justices en Haïti*.

C'est dans ce cadre que le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, sur la base des objectifs du programme du PNUD de transition post-MICAH, a adressé au PNUD une demande officielle d'appui à l'instauration et au fonctionnement de la Commission de la refonte des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal et de la Législation connexe (voir en annexe).

### **C. Bénéficiaires et effet pertinent**

Les bénéficiaires ciblés de ce projet sont les justiciables. Les activités du projet contribueront en effet à asseoir l'indépendance et l'impartialité effectives du Pouvoir Judiciaire, à responsabiliser les magistrats et, enfin, à promouvoir une justice pénale moderne, accessible et performante.

Effet pertinent (outcome du SRF): suite au travail des Missions successives des Nations Unies en Haïti, l'Etat de Droit et les institutions démocratiques clé seront renforcés, notamment, à travers une réforme judiciaire participative et l'appui aux institutions de la Justice.

### **Partie Ib. Stratégie**

La réforme du Droit et de la Justice, qui est une des priorités des autorités haïtiennes inscrite dans le plan d'action du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), constitue un aspect fondamental du programme du PNUD. A ce titre, et au-delà des autres activités qu'il mène dans le domaine de la justice, le PNUD a, dans un premier temps et dans le courant de l'année 2001, apporté son appui à la réalisation de deux activités importantes, à savoir : (i) la réalisation, en partenariat avec le MJSP, d'un index/compilation de la législation haïtienne de 1804 à l'an 2000 ; (ii) la réalisation, avec l'Université d'Etat, d'une vaste enquête / étude sur la Place de la Coutume dans le Droit positif haïtien. Ces deux activités devraient contribuer à enrichir et à faciliter les travaux relatifs à la réforme des textes, notamment, en matière pénale.

Le PNUD a élaboré un document de travail relatif aux *problématiques et perspectives de la Réforme des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal haïtiens et de la Législation connexe*, document qui a constitué la base des discussions entre le MJSP et le PNUD relatives à la réforme des textes et à la mise en place d'une Commission technique de réforme du droit pénal. C'est dans ce cadre que se situe le présent projet.

Sa mise en œuvre combine à la fois l'approche technique et l'approche participative. Etant donnée que la réforme du Droit en général et de la législation pénale en particulier requiert des compétences spécifiques et pointues, il est indiqué dans le cadre de la réforme des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal haïtiens ainsi que de la revue de la législation connexe à cette réforme, de mettre en place une équipe technique. L'approche participative permet d'associer autant que possible l'ensemble des populations, à travers ses représentants au sein de la société civile, à la réflexion sur des questions qui les concernent au premier chef. Elle permet également d'associer l'élite intellectuelle et les professions directement concernées à cette même réflexion et de tirer grand profit de leur expérience. Le fait que le PNUD travaille avec les acteurs clé de l'Etat de droit dans le cadre de son Programme de transition Post-MICAH (le Ministère de la Justice, l'Office de la Protection du Citoyen, les ONGs de droits humains et l'École de la Magistrature), facilitera la validation des propositions de texte et autorisera à présumer favorablement de la pérennité et de l'effectivité des textes qui en sortiront.

L'unité de Plaidoyer du PNUD appuiera également la réalisation de ce projet en organisant des activités de soutien et de plaidoyer pour faciliter l'adoption des avant-projets de loi par l'Assemblée Nationale et pour informer le public du travail de la Commission technique.

## CADRE DES RÉSULTATS ET RESSOURCES DU PROJET \*

<p><b>Effet prévu tel qu'il est énoncé dans le Cadre de résultats du pays:</b> Suite au travail des Missions successives des Nations Unies et du PNUD, l'État de Droit et les institutions démocratiques clé seront renforcés et ce, à travers une réforme judiciaire participative et le renforcement des institutions.</p>			
<p><b>Indicateur d'effet tel qu'il est énoncé dans le Cadre des résultats et ressources du programme, y inclus les activités de base et la cible.</b> Élaboration, adoption et réalisation d'une législation pénale modernisée. (Baseline) Absence de compétences et de moyens financiers nécessaires pour entreprendre la réforme envisagée. (SRF End Target 2003) Tous les instruments et textes juridiques clés approuvés par le Parlement.</p>			
<p><b>Domaine d'intervention stratégique pertinent (d'après le CRS): Sécurité humaine et ligne de fonds d'affectation thématique (le cas échéant): # 3</b></p>			
<p><b>Stratégie de partenariat</b></p>			
<p>Tel qu'envisagé dans le SRF et plus particulièrement dans le cadre de ce projet, le partenariat se fera avec les bailleurs de fonds clé impliqués dans le secteur de la justice en Haïti (France, Canada) et les agences des Nations Unies.</p>			
<p><b>Titre et numéro du projet:</b> Appui au processus de réforme de la justice en Haïti à travers la réforme des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal et de la Législation connexe.</p>			
Produits prévus	Cibles des produits pour (années)	Activités prévues	Apports
<p>1.1 Une Commission technique de refonte de la Législation pénale et de la législation connexe mise en place au niveau du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique et un mécanisme participatif de revue et de validation des propositions de texte</p>		<p>1.1.1. Elaboration des termes de référence de la Commission technique ;</p> <p>1.1.2. Détermination de la composition et du fonctionnement de la Commission technique</p>	<p>1 expert international spécialisé en Droit Pénal et en codification (90,000);</p> <p>1 expert national spécialisé en Droit Pénal (36,000);</p> <p>1 secrétaire (8,000);</p> <p>Acquisition d'ouvrages</p>

\* Ces textes avaient déjà été restitués lors des Assises de la Réforme du Droit et de la Justice organisées par le Ministère de la Justice avec l'appui technique et logistique de la MICAH. Les Premières Assises se sont déroulées au mois de septembre 2000 et les Deuxièmes au mois de décembre de la même année à l'École de la Magistrature.

<p>fonctionnel.</p> <p>1.2 Les avant-projets de loi élaborés avec l'appui technique initial de la MICAH<sup>5</sup> et ayant des liens de connexité avec la réforme des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal sont finalisés et transmis pour adoption à l'Assemblée Nationale (Conseil supérieur de la magistrature ; Statut de la magistrature ; Déontologie du magistrat ; Statut de l'Ecole de la Magistrature ; Assistance légale).</p> <p>1.3 L'élaboration d'un nouveau Code de Procédure Pénale haïtien, remplaçant l'actuel Code d'Instruction Criminelle, d'une manière participative, et conforme ou compatible avec la Constitution et les engagements internationaux d'Haïti.</p>		<p>1.1.3. Etablissement du plan de travail de la Commission technique.</p> <p>1.2.1 Appui technique à la Commission technique de refonte de la législation pénale dans le cadre de la revue des avant-projets de loi;</p> <p>1.2.2 Appui à un processus participatif de revue et de validation impliquant les autres acteurs de la Justice ;</p> <p>1.2.3 Suite à la transmission par le MJSP des avant-projets de loi à l'Exécutif, suivi et plaidoyer auprès de l'Exécutif et de l'Assemblée Nationale afin d'encourager et de faciliter leur adoption et leur entrée en vigueur.</p> <p>1.3.1 Mise en place de l'assistance technique nécessaire à la Commission de refonte de la législation pénale dans le cadre de l'élaboration participative d'un nouveau Code de Procédure Pénale haïtien ;</p> <p>1.3.2. Mission d'études et d'échange dans d'autres pays de la région</p>	<p>spécialisés pour le MJSP (5,000); Achat de matériel de bureau et informatique et aménagement (25,000);</p> <p>Fonds d'appui à la Commission technique (17,000); 1 expert international spécialisé en Droit Pénal et en codification (90,000); Consultants internationaux (30,000) 1 expert national spécialisé en Droit Pénal (36,000); Consultants nationaux (9,000) 1 secrétaire (8,000);</p> <p>1 expert international spécialisé en Droit Pénal et en codification (90,000); Consultants internationaux (30,000) 1 expert national spécialisé en Droit Pénal (36,000); Consultants nationaux (9,000) Missions d'études et d'échange</p>
--	--	--	--

		<p>ayant entrepris la réforme des leurs Codes de Procédure Pénale et/ou Pénal et auprès de la Commission et de la Cour Interaméricaines des Droits de l'homme;</p> <p>1.3.3. Analyse du Code d'Instruction Criminelle du point de vue de la forme et du fond et ce, en tenant compte de la Constitution et des instruments régionaux et internationaux ainsi que d'autres expertises réalisées dans le domaine de la réforme pénale en Haïti et dans d'autres pays en transition ;</p> <p>1.3.4. Revue de la jurisprudence de la Cour de Cassation en matière pénale ;</p> <p>1.3.5. Définition des principes directeurs devant régir la réforme du Code d'Instruction Criminelle ;</p> <p>1.3.6. Rédaction d'un pré-rapport détaillé sur l'état actuel du Code d'Instruction Criminelle.</p>	<p>(20,000); Acquisition d'ouvrages spécialisés pour le MJSP (5,000);</p>
--	--	---	---

**CADRE DES RÉSULTATS ET RESSOURCES DU PROJET – SPÉCIMEN DE BUDGET ANNUEL DES APPORTS-PRODUITS  
(INTRANTS-EXTRANTS)**

**CIBLE ANNUELLE DE PRODUITS**

Révision finalisée de toute législation en vigueur en Haïti. Révision initiée du Code Pénal et Code d’Instruction Criminelle. Législation clé révisée par MICAH finalisée et envoyée au Parlement pour approbation.

**Facteurs de risque potentiel**

- o La poursuite de la crise politique, électorale et institutionnelle que traverse Haïti pourrait avoir un impact sur la mise en œuvre du projet, notamment en terme de calendrier de travail et de participation des acteurs;
- o Une certaine stabilité institutionnelle au niveau du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique est requise pour un projet d’une telle nature. La mise en œuvre pourrait être affectée par des changements à ce niveau là.

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L’ANNÉE**

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	DESCRIPTION DES APPORTS/INTRANTS	BUDGET LINE	BUDGET
1.1.1. Elaboration des termes de référence de la Commission technique;	Expert international Expert national Secrétaire	11.01 17.01 13.01	90,000 36,000 8,000
1.1.2. Détermination de la composition et du fonctionnement de la Commission technique;	Expert international Expert national Secrétaire	11.01 17.01 13.01	90,000 36,000 8,000
1.1.3. Etablissement du plan de travail de la Commission technique	Expert international Expert national Secrétaire	11.01 17.01 13.01	90,000 36,000 8,000
<b>Total du produit 1.1</b>			<b>135,000</b>
1.2.1 Appui technique à la Commission technique de refonte de la législation pénale dans le cadre de la revue des avant-projets de loi;	Expert international Expert national Consultants internationaux	11.01 17.01 11.51	90,000 36,000 30,000



1.2.2. Appui à un processus participatif de revue et de validation impliquant les autres acteurs de la Justice ;	Consultants nationaux Expert international Expert national Consultants nationaux Équipements de communication	17.02 11.01 17.01 17.02 45.04	9,000 90,000 36,000 9,000 10,000
1.2.3. Suite à la transmission par le MJSP des projets de loi à l'Exécutif, suivi et plaidoyer auprès de l'Exécutif et de l'Assemblée Nationale afin d'encourager et de faciliter leur adoption et leur entrée en vigueur.	Expert international Expert national Consultants internationaux Consultants nationaux Équipements et communication	11.01 17.01 11.51 17.02 45.04	90,000 36,000 30,000 9,000 10,000
<b>Total du produit 1.2</b>			<b>175,000</b>
1.3.1. Mise en place de l'assistance technique nécessaire à la Commission de refonte de la législation pénale dans le cadre de l'élaboration participative d'un nouveau Code de Procédure Pénale haïtien ;	Expert international Expert national Consultants internationaux Consultants nationaux Ouvrages spécialisés	11.01 17.01 11.51 17.02 45.02	90,000 36,000 30,000 9,000 5,000
1.3.2. Mission d'études et d'échange dans d'autres pays de la région ayant entrepris la réforme des Codes de Procédure Pénale et/ou Pénal et auprès de la Commission et de la Cour Interaméricaine des Droits de l'homme;	Expert national Frais de mission Voyages d'étude Équipements et communication Secrétaire	17.01 16.01 16.02 45.02	36,000 10,000 10,000 10,000
1.3.3. Analyse du Code d'Instruction Criminelle sur le double plan de la forme et du fond en tenant compte de la Constitution et des instruments régionaux et internationaux ainsi que d'autres expertises réalisées dans le domaine de la réforme pénale en Haïti et dans d'autres pays en transition ;	Expert international Expert national Consultants internationaux Consultants nationaux Ouvrages spécialisés	13.01 11.01 17.01 11.51 17.02 45.02	8,000 90,000 36,000 30,000 9,000 5,000
1.3.4. Revue de la jurisprudence de la Cour de Cassation en matière pénale ;	Expert international Expert national Consultants internationaux Consultants nationaux Ouvrages spécialisés	11.01 17.01 11.51 17.02 45.02	90,000 36,000 30,000 9,000 5,000

1.3.5. Définition des principes directeurs devant régir la réforme du Code d'Instruction Criminelle ;	Expert international Expert national Consultants internationaux Consultants nationaux Ouvrages spécialisés	11.01 17.01 11.51 17.02 45.02	90,000 36,000 30,000 9,000 5,000
1.3.6. Rédaction d'un pré-rapport détaillé sur l'état actuel du Code Instruction Criminelle.	Expert international Expert national Consultants internationaux Consultants nationaux Ouvrages spécialisés Secrétaire Frais de fonctionnement	11.01 17.01 11.51 17.02 45.02 13.01 45.06	90,000 36,000 30,000 9,000 5,000 8,000 5,000
<b>Total du produit 1.3</b>			<b>213,000</b>

### **Partie III. Arrangements de gestion**

- L'institution représentant la contrepartie nationale sera le Ministère de la Justice et de La Sécurité Publique ;
- La durée du projet sera de 8 mois ;
- Le projet sera exécuté directement par le PNUD Haïti par le biais de la modalité d'exécution directe (DEX), suivant en cela la formule retenue pour l'ensemble du programme du PNUD de transition post-MICAH ;
- En terme de coordination le projet sera mis en œuvre en étroite coopération avec les autres agences spécialisées des Nations Unies concernées par certaines problématiques soulevées dans le cadre de la réforme. Ainsi, par exemple, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), qui a mené des études sur le droit des mineurs, sera associé ;

#### **Examen, évaluation et rapports du projet**

- L'examen régulier et les évaluations du projet seront mis en œuvre conformément aux procédures établies par le PNUD pour la supervision des programmes et projets. Les évaluations seront entreprises conjointement par l'institution représentant la contrepartie nationale et le PNUD ;
- L'élaboration des différents rapports narratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre du projet se fera également conformément aux procédures établies par le PNUD.

### **Partie IV. Cadre juridique**

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'annexe 1 paragraphe 1 de l'accord type d'assistance de base conclu entre le gouvernement de la République d'Haïti et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) signé le 28 juin 1973 par les deux parties en cause.

Les modifications suivantes pourront être apportées au document de projet avec la seule signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objection aux changements proposés. Il s'agit :

- des révisions n'ayant pas d'incidence sur les objectifs immédiats, les résultats et activités du projet, mais qui tiennent compte des apports déjà convenus, ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation.
- des révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus au projet, et correspondant à l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais en fonction de la souplesse financière de l'organisme responsable de l'activité en question.



**United Nations Development Programme**

HAI/02/001 - Appui au processus de réforme de la justice en Haïti à travers la réforme du droit pénal  
Budget

Main Source of Funds:

Executing Agency: UNDP -DEX - United Nations Development Program

Sbin	Description	Implementing	Funding	2002	Total
<b>010</b>	PERSONNEL				
<b>011</b>	International Consultants				
011.01	Expert International	UNDP -DEX	Net Amount W/M	60,000 8 mois	60,000 8 mois
011.02	Consultants Internationaux	UNDP -DEX	Net Amount W/M	30,000 8 mois	30,000 8 mois
<b>011.99</b>	Line Total	-----	Net Amount	90,000	90,000
<b>013</b>	Administrative Support				
013.01	Secrétaire	UNDP -DEX	Net Amount W/M	8,000 8 mois	8,000 8 mois
<b>013.99</b>	Line Total	-----	Net Amount	8,000	8,000
<b>016</b>	Mission Costs				
016.01	Frais de Mission	UNDP -DEX	Net Amount	10,000	10,000
016.02	Voyages d'Etude	UNDP -DEX	Net Amount	15,000	15,000
			Total	25,000	25,000
<b>017</b>	National Consultants				
017.01	Expert National	UNDP -DEX	Net Amount W/M	24,000 8 mois	24,000 8 mois
017.02	Consultants Nationaux	UNDP -DEX	Net Amount	10,000	10,000
			Total	34,000	34,000
<b>019</b>	PROJECT PERSONNEL TOTAL	-----	Net Amount	157,000	157,000
<b>030</b>	TRAINING				
<b>034</b>	Conferences & Meetings				
034.01	Fonds d'appui à la Commission Tech.	UNDP -DEX	Net Amount	24,000	24,000
<b>039</b>	TRAINING TOTAL	-----	Net Amount	24,000	24,000
<b>040</b>	EQUIPMENT				
045.01	Aménagement de bureau	UNDP -DEX	Net Amount	10,000	10,000
045.02	Achat d'ouvrages spécialisés	UNDP -DEX	Net Amount	5,000	5,000
045.03	Equipements de bureau	UNDP -DEX	Net Amount	10,000	10,000
045.04	Equip. électroniques/communication	UNDP -DEX	Net Amount	10,000	10,000
045.06	Frais de fonctionnement/communic.	UNDP -DEX	Net Amount	10,000	10,000
<b>049</b>	EQUIPMENT TOTAL	-----	Net Amount	45,000	45,000
<b>050</b>	MISCELLANEOUS				
<b>053</b>	Sundries				
053.01	Divers/Imprévus	UNDP -DEX	Net Amount	5,481	5,481
<b>059</b>	MISCELLANEOUS TOTAL	-----	Net Amount	5,481	5,481
	ADMINISTRATIVE COST (8%)	UNDP -DEX	Net Amount	18,519	18,519
<b>099</b>	BUDGET TOTAL	-----	Net Amount	250,000	250,000

*50/1200*



OCT 23 2001  
1634

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique

Port-au-Prince, le 23 OCT. 2001 200

MJ/scve/2  
A l'attention de  
Madame la Représentante Résidente a.i  
du Programme des Nations Unies pour le Développement  
(PNUD)

BLM  
KV

1. re. p. 01 Justice

Madame la Représentante,

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre politique dans le secteur de la réforme du Droit et de la Justice, notamment en matière pénale, nous envisageons de créer une Commission de la Refonte des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal haïtiens.

L'urgence et la nécessité d'une telle réforme sont évidentes et connues de tous : désuétude des codes, inadéquation par rapport au changement démocratique en cours, déphasage par rapport à l'évolution des mœurs et de la société, incompatibilité et/ou non conformité à la Constitution et aux instruments régionaux et internationaux des Droits de l'Homme auxquels est partie notre pays, etc. De nombreuses études émanant des experts internationaux et nationaux le démontrent. Permettez-moi d'évoquer à cet effet, le rapport *Justice en Haïti*, initié et financé par votre organisme dont les conclusions et les recommandations invitent sans équivoque à une réforme voire refonte de notre système judiciaire et de notre Droit.

Convaincu de votre volonté maintes fois réaffirmée et éprouvée de nous accompagner dans la mise en œuvre de notre projet démocratique, je vous saurais extrêmement gré d'apporter votre appui à l'instauration et au fonctionnement effectifs de la Commission de la Refonte des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal haïtiens dont nous espérons l'avènement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Représentante, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



*Louis Gary LISSADE*  
Louis Gary LISSADE  
Ministre